

CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRIER-FERRIERE

SEANCE DU 23 octobre 2023

Procès-verbal affiché en exécution de l'article L. 2121-15 du CGCT,

Membres présents : M. Guy ROQUES maire et président de la séance, Mme Anne MAILLARD, Mme Emmanuelle CANTEGREL, Mme Séverine GAUTIER, Mme Alexia GRAMOND, M. Christian BERNET, M. Georges SAULLE

Membres absents excusés : Mme Martine PEREZ, M. Jacques FARGES

Membres absents non excusés : /

Procurations : Mme Martine PEREZ procuration à Christian BERNET, M. Jacques FARGES procuration à M. Guy ROQUES

Secrétaire de séance : Mme Anne MAILLARD élue à l'unanimité

Quorum : 7/9 la séance peut se tenir

Le procès-verbal de la séance du 25 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour : Reliure des registres – devis – choix des entreprises

Mise à jour tableau des effectifs

Aliénation chemin rural & échange de terrains

Redevance d'occupation du domaine public 2021 et 2022

Informations diverses

Reliure des registres – devis – choix des entreprises

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation de restaurer et relier les registres communaux. Il lui fait part de la proposition des entreprises « la Reliure du Limousin » et « La Petite Faiseuse » pour des travaux de restauration et de reliure pour les registres de la commune. La proposition de « La Reliure du Limousin » est la plus complète. Le choix est fait de s'occuper en priorité des registres les plus anciens pour une somme de 2 910.00 euros HT et 3 492.00 euros TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les devis de « La Reliure du Limousin » pour effectuer les travaux de restauration et de reliure pour les registres de la commune pour la somme de 2 910.00 euros HT et 3 492.00 euros TTC.

Mise à jour tableau des effectifs

Délibération reportée. En attente de l'avis du Comité Social Technique (CST).

Aliénation chemin rural & échange de terrains

M. le Maire explique que le chemin rural, sis lieudit Ferrière dénommé « Chemin de Lacombe » situé entre les parcelles E 263 et E 108, n'est plus utilisé par le public, qu'il est en mauvais état et devenu impraticable. La sécurité du lieu ne serait pas entièrement assurée.

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière et considérant l'offre faite par un riverain d'acquiescer ledit chemin.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré constate la désaffectation du chemin rural, décide à l'unanimité des membres présents de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural et charge Monsieur le maire d'organiser une enquête publique sur ce projet.

Redevance d'occupation du domaine public 2021 et 2022

M. Le Maire explique que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunication donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée d'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire. Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications à savoir pour 2023 : 30,00€ par kilomètre et par artère en souterrain ; 40,00€ par kilomètre et par artère en aérien ; 20,00€ par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (armoire de distribution) et que les coefficients d'actualisation pour 2022 est de 1,42136 et celui de 2023 est de 1,5649.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret et de charger M. le Maire de recouvrer les redevances soit pour 2022 (recouvrement 2021) 1142,94€ et pour 2023 (recouvrement 2022) 1258,36€.

Informations Diverses

- Une réflexion est menée pour la cantine lors de la semaine de formation d'intégration obligatoire de la cantinière. (Traiteur ou pique-nique)
- Point école : plan Vigipirate organisation et renforcement de la sécurité ; remerciement à Séverine Gautier pour son aide à la cantine lors de l'absence de la cantinière ; à prévoir au budget 2024 une subvention pour les voyages scolaires des différentes classes du RPI ; alarme incendie à terminer.
- Travaux salle Albert Verlhac terminés demande de subvention auprès du Conseil Départemental en cours
- Commission DETR 2023 repoussée en novembre pour les travaux de voiries
- Cimetière : agrandissement une demande est en cours pour acquérir la totalité de la parcelle ce qui aurait pour avantage d'engager moins de frais de procédure ; discussion autour de la procédure simplifiée de reprises de concessions abandonnées ; obligation légale d'un dépositaire et d'un ossuaire 2 devis à 3600€ en granit et 3200€ en béton ont été reçus
- Salle Roger Delpy : problèmes de partage d'espace et de saleté récurrents ; réunion collective avec tous les utilisateurs à venir
- Versement de la prime GIPA aux agents éligibles
- Signalétique à mettre en place au Maillet pour ralentir les véhicules
- Droits de mutation perçu en 2023 plus élevés qu'attendus
- Devis cloches église Chartrier concernant la mise en sécurité de la chaise moteur avec remplacement des planches abîmées du support moteur, Montant : 300.00 euros.
- Rencontre avec La FDEE19 étude éclairage public pour changer les 47 lampes sur candélabres + 2 sur poteaux avec un reste à charge de 7000€ pour la commune.
- Discussion autour de la mise en service de l'éclairage public aux Borderies
- Adressage fin de la pose des panneaux et création de numéros à la suite des constructions nouvelles
- Une demande de la société AXA a été faite en mairie pour proposer une mutuelle aux habitants de la commune
- A la suite de la démission de M. Dumas de son poste de président départemental de l'AMF, M Christophe PETIT a été élu pour lui succéder
- PLU point d'étape
- Nouvelle loi raccordement électricité à la charge du pétitionnaire
- Résumé commission développement durable CABB

Séance levée à 22h26

Secrétaire de séance Anne MAILLARD

Président de séance M. Le Maire Guy ROQUES

